



Délivrance copie d'un testament à une banque

Par **mich184**, le **27/04/2017** à **20:31**

Après le décès de mon épouse, laissant un testament me nommant légataire universel (nous sommes sans enfant) le notaire m'a délivré une dévolution successorale, me désignant comme unique héritier de la totalité des biens, et j'ai remis un exemplaire de cette dévolution à ma banque . Or celle-ci réclame à mon notaire une copie du testament avant de verser sur mon compte les sommes figurant sur le Livret A de mon épouse décédée. Est-ce légal ? Je pensais que seuls les héritiers et le notaire pouvaient prendre connaissance du contenu d'un testament Merci de votre réponse
Cordialement